

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 5 février 2010

Service instructeur

Service des Actions Educatives et de la
Jeunesse

N° CP-2010-2-8-1

Service consulté

**CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES COLLEGES :
COLLEGE CAPITAINE DREYFUS - RIXHEIM**

Résumé : *Ce rapport a pour objet de soumettre à la Commission Permanente une nouvelle répartition des concessions de logement par nécessité absolue de service au collège Capitaine DREYFUS à RIXHEIM.*

Les modalités d'attribution des concessions de logement dans les collèges sont fixées par la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale (pour les personnels TOS) et par les articles R 216-4 à R 216-19 du code de l'éducation (pour les personnels de l'Etat).

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration propose les emplois dont les titulaires bénéficient d'une concession par nécessité absolue ou par utilité de service, la situation et la consistance des locaux concédés, ainsi que les conditions financières de chaque concession.

La collectivité de rattachement fixe la liste des concessions de logement attribuées par nécessité absolue de service.

Le conseil d'administration du collège Capitaine DREYFUS à RIXHEIM, par délibération du 7 décembre 2009, propose une nouvelle répartition des concessions de logement par nécessité absolue de service. La situation ancienne et nouvelle des logements figure en annexe du rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

ANNEXE

LOGEMENTS CONCEDES PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE AU COLLEGE Capitaine DREYFUS à RIXHEIM

Situation ancienne

LOCALISATION de tous les appartements disponibles		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession
		nombre de pièces	surface		
1)	Pavillon	6	135m ²		Principal
2)	rez de chaussée	4	90m ²	Agent TOS	
3)	1er étage droit	4	90m ²		Principal adjoint
4)	1er étage gauche	4	90m ²		Gestionnaire
5)	2ème étage droit	4	90m ²		Directeur SEGPA
6)	2ème étage gauche	4	90m ²	Agent TOS	

Situation nouvelle

LOCALISATION de tous les appartements disponibles		consistance des logements		Personnels du Département bénéficiant d'une concession	Personnels de l'ETAT bénéficiant d'une concession	date de la délibération du conseil d'administration
		nombre de pièces	surface			
1)	Pavillon	6	135m ²		Principal	07/12/2009
2)	rez de chaussée	4	90m ²	Agent TOS		07/12/2009
3)	1er étage droit	4	90m ²	Agent TOS		07/12/2009
4)	1er étage gauche	4	90m ²		Gestionnaire	07/12/2009
5)	2ème étage droit	4	90m ²		Directeur SEGPA	07/12/2009
6)	2ème étage gauche	4	90m ²		Conseiller principal d'éducation	07/12/2009